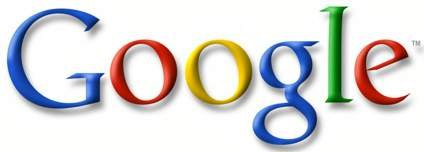


L'ENSEIGNEMENT

DE

LA MÉDECINE

AU MOYEN AGE

PAR

M. E. NICAISE

EXTRAIT DE LA *REVUE SCIENTIFIQUE*

PARIS
ADMINISTRATION DES DEUX REVUES
111, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 111

1891

L'ENSEIGNEMENT

DE

LA MÉDECINE

AU MOYEN AGE

Dans un essai sur *les Écoles de médecine et la fondation des Universités au moyen âge*, publié dans la *Revue scientifique* (1), j'ai montré qu'au point de vue qui nous occupe, cette longue période doit être divisée en deux, qui sont séparées par la fondation des Universités et par une période intermédiaire, pendant laquelle la science arabe pénètre dans l'Occident, grâce aux traductions latines de ses livres. Cette période de transmission sépare la période de barbarie, de la *Pré-Renaissance.* L'enseignement de la médecine doit être examiné dans chacune d'elles.

La *période de barbarie*, qui s'étend depuis la fin du ve siècle jusqu'au xiie, est la moins connue (2); on ne sait au juste ce qu'étaient les écoles grecques et romaines, les écoles néo-latines, ni celles qui furent

(1) Voir *Revue scientifique*, 17 février 1891.

(2) Voir *Introduction de la Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, rééditée par E. Nicaise; F. Alcan, 1890. — *Les Origines de la Faculté de médecine de Montpellier*, in *L'Université de Montpellier*, p. 79, 21 février 1891.

fondées par les moines dès le VIe siècle. Il est probable qu'il existait aussi de petites écoles laïques, mais celles-ci ne prirent de l'importance que quand les traductions des livres arabes eurent pénétré jusqu'à elles.

L'enseignement de la médecine, en Occident, paraît avoir été réduit à des notions grossières et superficielles. Les auteurs grecs n'ayant pas encore été traduits en latin, et la langue grecque n'étant pas étudiée, les médecins n'avaient dans les mains que des auteurs de peu de valeur. Pour apprécier cette époque, les documents précis font défaut; on est obligé de s'appuyer sur les livres que les médecins pouvaient avoir dans les mains pour juger de l'état de la médecine. Ces livres eux-mêmes sont rares et peu connus; ils ont été recherchés par Daremberg et de Renzi.

Au début du moyen âge, ceux qui ont écrit sur la médecine (Daremberg) ont été les intermédiaires entre les Grecs et les néo-Latins; leurs ouvrages contiennent surtout des recettes médicales et des formules superstitieuses, qui ont donné naissance à la plupart des *Réceptaires* chrétiens du moyen âge.

Cependant Daremberg croit que des livres latins de médecine ont été rédigés, compilés ou traduits entre le Ier et le VIIe siècle, d'après des livres grecs; que, dès le VIe siècle et sans doute avant, certains ouvrages d'Hippocrate, de Galien, de Soranus ont été traduits en latin. A Paris, on a des manuscrits du VIIe siècle qui renferment des traductions d'Oribase; des manuscrits du IXe, des traductions assez libres d'Hippocrate, de Galien, d'Alexandre de Tralles. « Un manuscrit de Milan prouve qu'à Ravenne, à la fin du VIIIe siècle, on faisait des leçons publiques sur Hippocrate et Galien (1). » A la même époque, on traduisait le *Traité de botanique médicale* d'Apuleius en anglo-saxon; au

(1) Daremberg, *Hist. des sciences méd.*, t. Ier, p. 257, 1870.

VIIIe siècle encore, à Saint-Gall, on traduisait également des manuscrits de médecine; l'abbaye du mont Cassin, celle d'Einsiedeln, la bibliothèque de Berne en renferment qui remontent aux VIIIe (peut-être au VIIe), IXe, X^e ou XIe siècles.

Au IXe siècle, les ouvrages d'Alexandre (de Tralles), médecin grec du VIe siècle, étaient déjà traduits en latin, selon Daremberg; mais, d'après d'autres auteurs, cette traduction n'aurait été faite qu'après l'époque de Guy de Chauliac, qui aurait cité Alexandre probablement d'après Paul d'Épine.

D'après Ozanam, de Renzi et Daremberg, on trouve donc beaucoup de manuscrits qui tendraient à prouver que, pendant la première partie du moyen âge, la médecine n'était pas si absolument délaissée qu'on le croit généralement. Mais la plupart de ces écrits se rapportent à des travaux d'écrivains méthodistes et sont des extraits de la *Somme médicale*, « d'abord anonyme, et que Gariopuntus (de Salerne) a ensuite baptisée de son nom après l'avoir remaniée ». Parmi les ouvrages de cette période, nous citerons encore les *Étymologies* d'Isidore, de Séville, mort en 636 (1).

Ce qui frappe, dans les ouvrages qui servaient alors à l'instruction médicale de l'Occident, c'est que la doctrine méthodiste y domine contre celle de Galien. En effet, les premières traductions latines de livres *complets* de Galien sont seulement du XIe et du XIIe siècle; il en résulte que, depuis la fin du Ve siècle jusqu'au XIIe, pendant sept siècles, la médecine de Galien ne fut pas connue en Occident, dans son ensemble du moins.

D'après cela, nous pouvons juger dans quel triste état se trouvait la médecine. Elle disposait de peu de livres, et ceux-ci étaient pour la plupart des formulaires; les meilleurs relevaient de la doctrine métho-

(1) *Introd. de la Chirurgie* de Guy de Chauliac, p. XXXII.

diste, qui ne recherche ni les causes des maladies, ni leur siège, et ne s'inquiète que de ce qu'elles ont de commun; il n'est pas question des localisations pathologiques précises. Elle divise les maladies en trois groupes, celles par *relâchement*, par *resserrement* (*laxum* et *strictum*), et un troisième groupe, *mixte*.

Cette doctrine était bien inférieure à celle d'Hippocrate et de Galien, du premier surtout. On la retrouve à l'École de Salerne, qui seule attire l'attention en Occident jusqu'à la pré-Renaissance, et joue un rôle dans l'enseignement de la médecine à cette époque (1). Salerne règne pendant plusieurs siècles, du IXe au XIIIe, et les ouvrages salernitains entrent à peu près pour moitié, avec les anciennes traductions et compilations, dans l'enseignement médical de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et même de l'Espagne. Jusqu'à Constantin, la médecine salernitaine, comme celle du reste de l'Occident, est méthodiste; Gariopuntus, dans son *Passionarium*, nous la fait connaître (de Renzi).

Dans la seconde moitié du XIe siècle, l'humorisme apparaît à Salerne avec Trotula, Cophon, les Platearius, etc. Il semble cependant qu'il y ait fait son apparition avant les traductions de Constantin l'Africain. En effet, d'après Daremberg, Salerne possède déjà des ouvrages de Galien, d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul.

Comment ces livres y étaient-ils venus? Peut-être par des Juifs, lesquels ont commencé à se répandre en Occident avant les croisades, et, par leurs connaissances plus étendues que celles des moines et des médecins laïques, ont préparé la réputation de la médecine arabe, en faisant quelques traductions ou extraits de ses livres.

(1) *Introd. de la Chirurgie* de Guy de Chauliac, p. XL.

L'École de Salerne aurait possédé seize livres de Galien : ce sont peut-être les seize livres de l'École d'Alexandrie, qui ont joué un rôle si important dans l'enseignement de cette école et que L. Leclerc nous fait connaître. (Après la conquête, les Arabes réorganisèrent l'enseignement de la médecine à Alexandrie, avec ces mêmes livres, traduits en arabe par Honein.)

En résumé, nous voyons que, pendant cette première période du moyen âge, les livres médicaux sont de peu d'importance; le méthodisme domine; Galien n'apparaît que dans la seconde moitié du XIe siècle. Il n'y a qu'une seule école importante, c'est Salerne. On doit établir une distinction entre elle et les écoles ecclésiastiques et laïques de la même époque, qui lui étaient bien inférieures.

L'Église, dont la puissance temporelle s'était accrue considérablement, était en possession de presque tous les manuscrits, mais elle n'a pas cherché à vulgariser ni à développer les connaissances acquises. Cependant elle n'a pas négligé l'influence que pouvait lui donner la pratique de la médecine. J'ai montré ailleurs le rôle des couvents, des écoles d'abbaye, des clercs; plusieurs de ses membres, et des plus considérables, étudièrent et pratiquèrent la médecine.

Isidore de Séville (p. XXXII), qui écrivit au VIIe siècle des ouvrages de médecine, était évêque. Au XIIIe siècle, Pierre d'Espagne, qui étudia la médecine à Paris et à Montpellier et composa un *Thesaurus pauperum*, devint pape sous le nom de Jean XXI, en 1276, etc.

LA SCIENCE ARABE, SA TRANSMISSION A L'OCCIDENT.

Pendant que l'Occident était dans la barbarie, l'Orient s'empara de l'héritage des Grecs, et le IXe siècle

fut pour les Arabes une époque de renaissance; ils traduisirent les ouvrages des médecins et des philosophes grecs (1), et ne furent pas de simples compilateurs; ils ont eu de l'originalité, et ont ajouté à la science de leurs maîtres. Leurs écoles acquièrent une grande renommée, et il en sort des ouvrages considérables, qui, traduits en latin dès la fin du XIe siècle et surtout pendant le XIIe, vont influencer et vivifier les écoles d'Occident, où Salerne seule a brillé, jusqu'ici, d'un grand éclat.

Le moyen âge doit donc beaucoup aux Arabes. « Effacez les Arabes de l'histoire, a dit Libri, et la renaissance des lettres sera retardée de plusieurs siècles en Europe. » — « Les Arabes, a encore dit Humboldt, font reculer en partie la barbarie qui, déjà depuis deux siècles (depuis le VIe), a couvert l'Europe ébranlée par les invasions des peuples; ils remontent aux sources éternelles de la philosophie grecque; ils ne se bornent pas à sauvegarder le trésor des connaissances acquises, ils l'agrandissent et ouvrent de nouvelles voies à l'étude de la nature. »

La transmission de la médecine arabe, et, par suite, de la médecine grecque à l'Occident, fut commencée par les Juifs et par Gerbert, développée surtout par Constantin et par Gérard de Crémone, et continuée plus tard encore par les Juifs (2).

(1) *Introd. de la Chirurgie* de Guy, p. XXXIII.

(2) L'hébreu cesse d'être compris du vulgaire à partir du VIe siècle avant l'ère chrétienne, et les Juifs renoncent alors à leur idiome national pour adopter le langage dominant dans le pays où ils sont établis, tels que le chaldéen en Babylonie, l'araméen ou syriaque en Palestine, le grec en Égypte. La connaissance de l'hébreu ne se perpétua plus que parmi les rabbins ou docteurs juifs.

Au VIe siècle de l'ère chrétienne, il existe une école juive à Tibériade en Palestine. L'étude grammaticale de l'hébreu fleurit ensuite dans les écoles de Syrie, du Magreb (Maroc) et en Espagne sous la domination des Arabes, à partir du VIIIe siècle. La grammaire hé-

Au xe siècle, la supériorité des Arabes andalous et l'importance des écoles de Cordoue conduisent Gerbert, cité par Leclerc, à vulgariser quelques ouvrages de leur science, ce qui lui donne une grande renommée.

A la fin du xie siècle, Constantin (1015-1087) fait des traductions de l'arabe en latin, au mont Cassin. C'est un événement considérable, qui élargit le champ des études, très limité alors, par suite de l'ignorance du grec et de la pénurie des traductions latines; Salerne devient par là la cité hippocratique. J'ai reproduit dans mon *Introduction* (p. xli) la liste des écrits de Constantin.

Au xiie siècle, Tolède devient le rendez-vous des hommes qui veulent s'instruire; Gérard de Crémone (1114-1187) y séjourne pendant plus d'un demi-siècle et y fait plus de soixante-dix traductions de l'arabe en latin.

Leclerc n'a pas trouvé moins de 300 traductions de la première langue dans la seconde; ces documents, répandus en Europe dans le xiie et le xiiie siècle, favorisèrent (Leclerc dit provoquèrent) l'élan scientifique du xiiie. La médecine grecque est représentée dans ces traductions par 4 ouvrages d'Hippocrate et 25 de Galien; 90 traductions concernent la médecine. Une dizaine de traductions sur 300 ont passé par l'hébreu avant d'être traduites en latin.

Le travail considérable accompli par Leclerc nous permet de connaître la plupart des livres que l'on avait en Europe à la fin du moyen âge, pour l'ensei-

braïque fut fixée et le rabbin égyptien Saadia (892-942) en est considéré comme le fondateur.

L'étude de l'hébreu ne fut mise en honneur parmi les savants chrétiens qu'à partir de la fin du xve siècle et au commencement du xvie (Van den Berg).

gnement de la médecine; il suffit d'y ajouter les traductions latines qui ont été faites directement du grec au XIVe et surtout au XVe siècle.

Toutes ces traductions donnent une vive impulsion au mouvement d'émancipation des esprits qui avait débuté au XIIe siècle.

La renaissance de l'Occident commence.

L'École de Bologne s'élève au commencement du XIIe siècle; elle grandit rapidement et devient la rivale de Salerne (*Introd.*, p. XLII).

Depuis la chute de l'empire romain, les lambeaux de sciences qui subsistaient étaient surtout dans les mains du clergé, et il n'en faisait guère profiter que ses membres. Mais, au XIIIe siècle, les écoles laïques se multiplièrent (1), et, grâce aux livres nouveaux, elles prirent une importance beaucoup plus grande que celle qu'elles avaient pendant la première période du moyen âge. Partout la médecine est en progrès, le nombre des laïques qui la pratiquent devient plus considérable.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT AU XIIe SIÈCLE.

Le mouvement d'émancipation et la culture intellectuelle prennent une grande activité, dans le midi de la France particulièrement, dès le commencement du XIIe siècle (2), par suite du voisinage des Arabes qui occupaient l'Espagne, et de la présence dans cette ré-

(1) Les *physiciens* ou médecins se réunissaient déjà en corporations depuis le XIIe siècle, comme les autres artisans, et ils avaient avec eux des apprentis.

(2) *Introduction* de Guy, p. XLIX, *les Origines de la Faculté de médecine de Montpellier*, par Nicaise, in l'*Université de Montpellier*, 21 février 1891.

gion d'un grand nombre de médecins juifs. Les physiciens se réunissent en corporations, ils fondent des écoles particulières et concurrentes. Chaque maître avait ses élèves qui le payaient. Sous ce régime de liberté et de libre concurrence, l'enseignement de la médecine jouit bientôt à Montpellier d'une grande réputation; les malades y venaient de provinces éloignées.

En janvier 1181 (n. st.), le comte Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, reconnaît libéralement à tout médecin, indigène ou étranger, le droit d'enseigner.

Après cet arrêté, le nombre des maîtres et des élèves augmenta encore. Alors l'Église intervint; c'était le moment où elle commençait à organiser les Universités dans toute la chrétienté. En 1220, le cardinal Conrad, légat du Saint-Siège, rend hommage en ces termes aux écoles libres de Montpellier : « Depuis longues années, dit-il, la science médicale a brillé et fleuri avec une gloire unique à Montpellier, d'où elle a répandu sur les diverses parties du monde la salutaire abondance et la vivifiante multiplicité de ses fruits. » (Germain.) Mais, en même temps, il place les écoles sous la juridiction de l'évêque et leur donne des statuts. Les écoles particulières subsistent encore, il n'y a pas d'enseignement officiel, mais les maîtres sont réunis en association ou Université pour la délivrance des grades.

Plus tard, en 1289, l'Église établit une Faculté de médecine qui seule a le droit d'enseigner ceux qui veulent obtenir les grades universitaires. L'enseignement libre peut subsister encore, mais ses maîtres n'ont plus aucune part dans les actes de la Faculté. C'est ainsi que la chirurgie a continué à être enseignée en dehors de l'Université.

L'enseignement devenait officiel et ses limites étaient déterminées par l'Église. — Le régime de l'enseigne-

ment libre avait duré près de deux cents ans. — Cette réforme était considérable; elle marqua une date dans l'enseignement de la médecine. Celui-ci devint plus dogmatique que professionnel et pratique; il fut soumis à des règles fixes. Mais à côté de l'enseignement universitaire, il a toujours coexisté un enseignement libre, ainsi que nous le verrons plus loin.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE DANS LES UNIVERSITÉS DU MOYEN AGE.

Au XIII[e] et au XIV[e] siècle, l'Église, qui était alors le pouvoir central le plus puissant, fonda des Universités dans toute la chrétienté. On y enseignait la théologie, le décret ou le droit canon, les arts et la médecine.

La plupart des membres des Universités étaient clercs et placés sous la juridiction de l'Église; dans toutes, l'enseignement se faisait en latin. Le programme était fixé par des bulles; les livres à lire et à commenter étaient choisis par l'autorité ecclésiastique; l'enseignement perdit, comme nous l'avons dit plus haut, le caractère pratique qu'il avait dans les écoles libres, même à Salerne et à Bologne, et il devint exclusivement traditionnel et dogmatique.

En outre, la méthode adoptée dans l'enseignement ne permettait guère le développement de l'originalité individuelle. On suivait aveuglément la logique d'Aristote vulgarisée par les traductions des auteurs arabes, qui l'avaient mal comprise ou qui plutôt l'avaient réduite, en délaissant le point de départ du Philosophe, qui était l'observation.

La science ne fut plus que l'art de raisonner; cette méthode et la philosophie d'alors constituèrent la *Scolastique* (1). Celle-ci eut pour la médecine les consé-

(1) La scolastique est moins une philosophie particulière qu'une

quences les plus fâcheuses (1), car on prit le plus souvent comme point de départ, non pas l'observation de la nature, mais les textes anciens, sur lesquels on raisonnait, en les considérant comme axiome; c'était rester dans l'immobilité. Néanmoins, la médecine fit quelques progrès, par rapport aux siècles précédents, car les médecins venaient d'entrer en possession des livres des auteurs grecs, qui avaient été pour la plupart ignorés des premières périodes du moyen âge (2).

Nous venons de voir quelle était la méthode générale suivie dans l'enseignement des Universités. Quant aux matières enseignées, il y a d'abord à remarquer que l'enseignement était presque partout exclusivement théorique et nullement pratique, l'anatomie n'était pas cultivée et les Facultés de médecine n'avaient pas d'enseignement clinique. De plus, l'enseignement ne comprenait que la médecine; nous verrons plus loin ce qu'il advint de la chirurgie.

méthode d'argumentation syllogistique, sèche et serrée, sous laquelle on a réduit l'aristotélisme fourré de cent questions puériles (Dider.) La philosophie, qu'on appelle scolastique, a régné depuis le XIIe siècle jusqu'à la renaissance des lettres.

(1) Gilbert, l'Anglais, de la seconde moitié du XIIIe siècle, déplorait cette méthode et disait qu'il suivrait bien les pratiques hippocratiques s'il ne craignait de passer pour un original.

(2) Aristote a dominé la médecine et la philosophie pendant le moyen âge, mais, après la Renaissance, il a dû céder le premier rang à Platon. Il y a donc intérêt à dire quelques mots de ses doctrines, car on en retrouve la trace chez les principaux auteurs de ce temps, et en particulier dans la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac.

Pour Aristote, toute réalité réside dans les objets individuels; et les points de vue sous lesquels ces objets peuvent être envisagés se réduisent aux suivants, qui sont : les éléments dont chaque chose est composée, sa nature intime ou son essence, sa cause et le but ou la fin vers lequel elle tend; d'où la distinction des quatre principes : la matière, la forme, la cause efficiente et le principe final; principes qui doivent se retrouver partout.

Il avait la prétention de tout déduire par le raisonnement d'un

Grâce aux traductions de Constantin et de Gérard de Crémone, le nombre des livres parmi lesquels on pouvait choisir était assez considérable.

Parmi les ouvrages traduits, ceux de Galien tiennent la plus grande place; c'est lui qui règne sur la médecine arabe, et, à partir du XIIIe siècle, sur celle de l'Occident; son prestige ne diminua qu'après la Renaissance. D'Hippocrate, on ne connaît que *les Aphorismes*, *les Pronostics*, *le Régime des maladies aiguës* et *les Signes de la mort soudaine*. Au contraire, Guy de Chauliac cite trente et un livres de Galien.

On peut juger du choix des livres fait par l'autorité ecclésiastique, par les bulles qui concernent l'enseignement des Universités de Montpellier et de Paris. Ces Universités acquièrent au XIVe siècle la prépondérance sur les écoles d'Italie, où, après Salerne, Bologne a tenu le sceptre.

Le pape Clément V, par une bulle du 8 septembre 1309, « après avoir consulté ses physiciens et chapelains,

petit nombre de principes. Mais au moyen âge, on délaissa son point de départ, qui était l'observation, et on s'abandonna aux arguties de la dialectique, en mettant en œuvre toutes les subtilités de la logique; c'était la *Scolastique*. On introduisit ainsi dans la médecine une méthode et une philosophie qui eurent, avons-nous dit déjà, les plus fâcheuses conséquences sur ses progrès.

Aristote admet les quatre éléments et leurs quatre qualités. Il divise les parties des animaux en : 1° parties simples, qui ne peuvent être divisées qu'en parties semblables à elles-mêmes; ce sont les parties similaires, liquides, solides, os, chairs, nerfs ou tendons; 2° en parties composées ou dissimilaires, qui constituent les principaux organes et les membres.

Aristote est cité plus de soixante fois par Guy de Chauliac; celui-ci, dans ses descriptions, suit les principes et la méthode du « Philosophe », nom sous lequel on désignait Aristote au moyen âge. Il renvoie à plusieurs de ses ouvrages : *l'Organon*, *Des animaux*, *De la génération des animaux*, *De l'âme*, *Des problèmes*, *De la métaphysique*, *Des météores*, mais il n'accepte pas les déductions de la scolastique et s'appuie davantage sur l'observation des faits.

maîtres Guillerme de Brescia et Jean d'Alest, et aussi maître Arnaud de Villeneuve, physicien, décida que chaque bachelier qui voudra devenir maître dans la *Faculté de médecine de l'école de Montpellier* devra avoir et étudier les livres suivants de Galien : *De complexionibus*, *De malicia complexionis diverse*, *De simplici medicina*, *De morbo et accidenti*, *De crisi et criticis diebus*, *De ingenio sanitatis*, et ceux d'Avicenne, ou à leur place ceux de Razès, de Constantin et d'Isaac; puis il expliquera deux livres commentés et un troisième non commenté du *Techni*, ou des *Pronostics*, ou des *Aphorismes* d'Hippocrate, ou de son *Régime* (dans les maladies aiguës), ou de l'*Isagoge* de Johannitius (Honein), des *Fièvres* d'Isaac, de l'*Antidotaire* de Razès. »

En 1340, des changements sont apportés dans le choix des livres de la Faculté de médecine de Montpellier. Ceux que les maîtres doivent lire sont les suivants : « Primus *canonis* totus, Liber *De morbo et accidenti* et *Differentiis Febrium*, Liber *De crisi et criticis diebus*, et *De malicia complexionis diverse*, Liber *De simplicibus medicinis* et *De complexionibus*, Liber *Aphorismi* cum *Regimine acutorum* vel *De pronosticis*, Liber *De juvamentis membrorum* et *De interioribus*, Liber *De ingenio* et *Ad Glauconem*, *Quartus canonis*, quod duas, seu cum Johannicio *De pulsibus* et *Urinis* Theophili, *Tegni* cum *Pronosticis* et *Regimine acutorum*, Liber *De regimine sanitatis* et *De virtutibus naturalibus*. »

Les maîtres pourront encore « lire » les livres *De febribus* et *Dietis universalibus* d'Isaac, ou le troisième ou le quatrième *fen* du *quatrième canon* d'Avicenne, ou les autres deux *fen* du même canon, ou du *troisième canon*, ou d'*autres livres* de Galien.

A la Faculté de Paris, les auteurs étudiés au XIII[e] siècle étaient, d'après Chomel : « Hippocrate, les *Aphorismes*, le livre *De la diète*, le traité *Des maladies aiguës*, le livre *Des pronostics*; — Johannitius (Honein),

Introduction à l'art abrégé de Galien; — Théophile ou Philarète, un *Traité anatomique*, le livre sur *le Pouls*, celui sur *les Urines;* — Isaac, le *Viaticum*, le livre *Des fièvres*, les *Diètes universelles*, les *Diètes particulières*, le *Traité des urines;* — Gilles de Corbeil, *Traité sur les urines et les différences du pouls.*

« Tels étaient, ajoute Chomel, les livres qu'on expliquait dans les cours; et l'on faisait prêter serment aux bacheliers de n'en point expliquer d'autres, et sur ceux-là mêmes de ne se servir que des explications et des commentaires approuvés et permis par la Faculté. Il n'y avait encore rien de changé à cet égard en 1350. »

On y ajouta plus tard les traités d'Avicenne, Razès, Averrhoès, Albucasis, ceux qu'on découvrait d'Hippocrate et de Galien, à mesure qu'on en avait des copies. L'enseignement a été donné avec ces livres jusqu'à Fernel (1496-1558).

Aux époques que nous étudions, les bibliothèques des Facultés ne possédaient qu'un petit nombre d'ouvrages. Voici, par exemple, de quoi se composait la bibliothèque de la Faculté de Paris en 1395, d'après le relevé fait par Corlieu sur les registres de cette Faculté :

« ... Item, *Abreviationes synonymorum* Januensis. — Item, *Tractatum de tiriaca.* — Item, translationem carpinatam ex quinto lib. *Colliget* Averrois... — Item, *Expositiones antiquas super partes Avicenne.* — Item, 2um et 3um *Canonem* Avicenne. — Item, *Concordancias*, Johannis de Sancto Amando... — Item, librum Hebe Mesue, *De simplicibus medicinis*, cum *practica* ejusdem. — Item, *Antidotarium clarificatum* (de Myrepse). — Item, unum volumen magnum, in quo continentur *plures libri Galeni...* — Item, magister Guillelmus Boucherii habet *Concordancias* Petri de Sancto Floro, *Antidotarium* Albucasis et totum *Continens* Razis... »

Ces indications précises permettent de se rendre un compte exact du choix fait par l'autorité ecclésiastique

parmi les livres qui provenaient des traductions arabes et des traductions latines des auteurs grecs. Dans les Facultés de Paris et de Montpellier, les auteurs grecs sont assez nombreux; ils sont complétés par des ouvrages arabes : ces derniers l'emportent dans d'autres Facultés.

Les statuts déterminaient aussi le nombre de leçons et de cours auxquels les écoliers et les bacheliers étaient assujettis, et pour chaque ouvrage désigné, le nombre de leçons auxquelles il devait donner lieu était fixé.

La Faculté délivrait trois diplômes, ceux de bachelier, de licencié et de maître, mais il n'était pas nécessaire de les obtenir tous les trois pour avoir le droit d'exercer la médecine. A cette époque, la plupart des villes, sinon toutes, étaient maîtresses de leur organisation médicale, et pouvaient accorder le droit d'exercer, ainsi que nous le verrons plus loin, à des praticiens qui n'avaient pas suivi des cours de Facultés. Mais ceux qui sortaient d'une Université, ne fussent-ils que bacheliers, ou licenciés en médecine, avaient des avantages sur les autres et obtenaient des privilèges. Les maîtres en médecine, dont le nombre était restreint, devenaient les médecins des papes, des rois, des princes, des dignitaires de l'Église, et avaient le droit d'exercer *urbi* et *orbi*.

Le premier grade à acquérir était celui de bachelier; pour l'obtenir, il fallait, en général, avoir suivi les cours pendant trois ans et demi, et s'être livré à la pratique pendant six mois. En outre, le candidat devait être capable de *lire* dans les écoles. Car le bachelier, une fois nommé, pouvait être chargé de compléter l'enseignement du professeur, en lisant et commentant un auteur désigné. Comme il n'y avait pas de clinique dépendant de l'Université, les écoliers, pour acquérir un peu de pratique, s'attachaient à un maître particu-

lier qu'ils accompagnaient dans sa clientèle ou dans les hôpitaux.

Le bachelier qui sollicitait la *licence* devait, comme pour l'obtention du baccalauréat, être présenté par un maître et justifier de six années d'études; en outre, il devait avoir *lu* à la Faculté, comme assistant d'un maître, un livre de théorie et un livre de pratique.

La maîtrise ne s'obtenait que deux ans après la licence, pendant lesquels il fallait avoir fait des *lectures* à la Faculté et fait de la pratique avec un des maîtres anciens.

D'après le choix des livres, on remarque que dans l'enseignement des Universités, il n'y a pas de place pour l'anatomie, la chirurgie et la clinique. L'enseignement est surtout dogmatique; il s'occupe des généralités, ou fait de la scolastique sur les théories, sur les tempéraments, sur les fièvres, le pouls, les urines, le régime. D'ailleurs, le nombre des professeurs est restreint; à Paris, par exemple, la Faculté était composée de l'ensemble des maîtres créés dans son sein, et deux d'entre eux seulement faisaient des cours; de plus, ils ne restaient en fonction que pendant deux ans. Cela dura jusqu'en 1634.

L'un traitait des *choses naturelles* et des *choses non naturelles*, c'est-à-dire de l'anatomie et de la physiologie, de l'hygiène et de la diététique; l'autre, des choses contre nature, c'est-à-dire de la pathologie, de la matière médicale et de la thérapeutique. Le maître parlait *ex cathedra*, il était assisté de *bacheliers* qui faisaient des *lectures*.

L'*anatomie* n'était pas cultivée au moyen âge, sauf à Bologne, où on l'enseigne pendant quelque temps au commencement du XIVe siècle. Voici ce que disent sur cet enseignement les statuts de l'Université de Montpellier de 1340 :

« XIII. *De anathomia*. — Quia experiencia optima

rerum magistra dicitur, statuimus quod, de biennio in biennium ad longius, Cancellarius, una cum Magistro non legente, sacramento sint astricti, ut provideant quod fiat anathomia corporalis. »

A Paris, on fit quelques études anatomiques après le XIVe siècle.

La *chirurgie* n'était pas enseignée spécialement dans les Universités, on l'apprenait auprès de professeurs libres et dans les manuscrits.

Parmi les livres chirurgicaux de la première période du moyen âge, nous signalerons surtout le sixième livre de Paul d'Égine, médecin grec du VIIe siècle, qui étudia à Alexandrie. Il fait connaître les progrès accomplis depuis Hippocrate et Galien ; son ouvrage a été traduit en arabe au IXe siècle, puis ensuite en latin. Guy de Chauliac l'eut en sa possession; après lui, le livre de Paul d'Épire fut de nouveau perdu, et ne fut retrouvé que vers le milieu du XVe siècle. (Malgaigne.)

L'École de Salerne donne les *Traités de chirurgie* de Roger (1230?), de Roland (1264), des quatre maîtres, de Jamier, cité par Guy de Chauliac.

L'École de Bologne donne les *Chirurgies* de Brunus (1252), de Théodoric (1264), de Guillaume de Salicet (1275), dont le livre est supérieur à ceux de ses prédécesseurs.

Lanfranc écrit sa chirurgie en 1296, Henri de Mondeville commence la sienne (1306-1312), etc.

A ces traités il faudrait ajouter ceux des Arabes qui avaient été traduits en latin.

Cependant, à la fin du XIIIe siècle, la Faculté de Paris accueillit Lanfranc avec faveur, et Pitard et Henri de Mondeville, maîtres en médecine, étudièrent et pratiquèrent la chirurgie. Mais dès le commencement du XIVe siècle, la Faculté revint à son intolérance primitive à l'égard de la chirurgie, et en 1350, elle défendit à ses bacheliers d'exercer la chirurgie manuelle. La chirur-

gie ne pouvait s'apprendre qu'auprès des chirurgiens libres, car l'enseignement du *Collège de chirurgie* ne fut donné que très longtemps après le moyen âge. Ce n'est qu'en 1634 que la Faculté créa un cours de chirurgie en latin pour ses étudiants.

La Faculté de Montpellier fut, au xiv[e] siècle, assez tolérante pour les chirurgiens; mais après le départ des papes d'Avignon, elle interdit à ses membres la pratique de la chirurgie. En 1490, elle institua un cours de chirurgie pour les barbiers seulement; toutefois, le professeur ne pouvait enseigner qu'en latin, langue que les barbiers n'entendaient pas. Alors le professeur lisait le texte latin et le commentait en langage barbare, demi-latin, demi-français; ceci nous a donné le singulier commentaire de Guy de Chauliac par Jean Falcon (*Introduction* de Guy, p. cxxxvi). Guy de Chauliac était l'auteur suivi par ceux qui s'occupaient de chirurgie.

En 1597, la Faculté de Montpellier institua une chaire de chirurgie pour ses étudiants.

Malgré cela, l'étude de la chirurgie n'était pas abandonnée à Montpellier, elle continuait à être cultivée par des maîtres libres, et les étudiants qui venaient de l'étranger pour y apprendre la médecine étudiaient aussi la chirurgie. Ainsi la bibliothèque de l'Université d'Erlangen possède un manuscrit latin de la chirurgie de Guy de Chauliac, copié par Jean Frawenburg, de Hesse, en 1411, à Montpellier, où il était venu étudier; il emporta son manuscrit en Allemagne. (Voir *Introd.*)

Les Universités ne donnaient pas non plus d'*enseignement clinique;* néanmoins elles exigeaient des notions de pratique des candidats aux titres universitaires. Ceux-ci devaient alors faire un stage chez les maîtres. L'étudiant s'attachait à un praticien et le suivait dans sa clientèle, ou dans le service qu'il faisait en soignant les pauvres dans les hôpitaux et hospices. L'enseigne-

ment de la clinique ne fut institué officiellement à la Faculté de Paris qu'à la fin du XVIIIe siècle.

D'après ce qui précède, on voit que l'enseignement donné par les Facultés du moyen âge était insuffisant; de plus, elles ne formaient pas un nombre assez considérable de médecins, les études y étaient longues et coûteuses, et l'enseignement ne s'y faisait qu'en latin, à l'exclusion des langues vulgaires. Aussi même au siège des Facultés, comme à Montpellier, l'enseignement libre subsistait-il; de plus, dans les villes, les municipalités continuent à donner des licences d'exercer la médecine ou la chirurgie. Dans mon *Introduction à la chirurgie* de Guy de Chauliac, j'ai assez longuement insisté (p. LX, etc.) sur les conditions à remplir par ceux qui voulaient obtenir le droit d'exercer, sur les examens et le mode de formation des jurys municipaux, je ne puis qu'y renvoyer le lecteur.

A propos de l'enseignement des sciences au moyen âge, il y a lieu de faire encore quelques remarques générales. Les livres étaient rares, dans les premiers siècles de cette période; le papyrus était seul employé pour la copie des ouvrages; il était disposé en longues bandes qu'on enroulait autour d'un cylindre, cela constituait le *volumen*. Le parchemin était découvert, il est vrai, mais on l'utilisait seulement en feuillets isolés pour la transcription des lois, etc. Ce n'est qu'au VIIe siècle qu'il fit concurrence au papyrus, dans la reproduction des travaux de quelque étendue; on en réunit les feuillets en un *codex*, en un registre. Avec le parchemin, les livres restèrent encore très rares, surtout les livres de science. Ils ne devinrent plus communs qu'après l'emploi du papier, qui a commencé à se vulgariser à la fin du XIIIe siècle, mais surtout au XIVe. La facilité d'avoir des copies était un puissant

moyen d'instruction, et ce progrès coïncidait avec le réveil de l'esprit public et le désir que beaucoup avaient de s'instruire.

Malgré cela, la possession des manuscrits n'était toujours le privilège que d'un petit nombre; aussi, pendant tout le moyen âge, l'enseignement oral a-t-il joué un rôle considérable; on lisait et on commentait l'œuvre des anciens. En outre, bon nombre de détenteurs de la science ne voulaient pas exposer complètement leurs doctrines dans les livres, ils cherchaient à mettre de l'obscurité dans l'exposition, ne faisaient pas de divisions en chapitres, ne séparaient même pas les phrases, n'employaient pas les rubriques, de sorte que la lecture du manuscrit ne pouvait servir qu'à l'initié; lui seul pouvait distinguer et reconnaître les différentes parties de l'exposition. Cette maxime égoïste, qui redoutait la vulgarisation des sciences, se trouve appliquée dans plusieurs livres d'Aristote (L. Joubert); de là l'*enseignement acroamatique*, enseignement oral, dans lequel le maître communiquait de vive voix, à des élèves choisis, un enseignement qu'il ne mettait pas dans les livres destinés au vulgaire. Au moyen âge, cette pratique a été suivie par plusieurs, par Averroès, entre autres, et au XVI[e] siècle on la voit encore défendue par Laurent Joubert.

Tout ceci augmentait l'importance de l'enseignement oral.

Enfin, comme l'imprimerie n'était pas inventée, que les communications étaient difficiles, la vulgarisation des cours et des travaux des professeurs célèbres des Facultés se faisait lentement et difficilement; ceux qui voulaient s'instruire plus complètement devaient se rendre dans les Facultés mêmes, où se trouvaient les maîtres renommés. C'est ainsi qu'au XIV[e] siècle, on allait étudier l'anatomie à Bologne, auprès de Mundinus et de Bertrucius, et la médecine à Montpellier

et à Paris; nous avons vu Guy de Chauliac suivre successivement les cours de ces trois Universités.

Si aujourd'hui encore l'enseignement des hommes renommés est, à juste titre, recherché, ceci était au moyen âge bien plus indispensable qu'aujourd'hui, à quiconque voulait une instruction plus étendue.

Paris. — MAY & MOTTEROZ, L.-Imp. réunies
7, rue Saint-Benoît.

QUE

matin,

an ;

fr.

Départements et Alsace. . . .	18	30
Étranger.	20	35

L'abonnement part du 1er de chaque trimestre

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

PARIS, 111, boulevard Saint-Germain

L.-Imp. réunies, 7, rue Saint-Benoît.

